

Conditions particulières de vente

THUR'ÉVASION SARL au capital de 12 000 EUROS, organisateur de voyages, immatriculation **IM023100001**, délivrée par le Registre des Opérateurs de voyages et de séjours ATOUT FRANCE, est couvert par une assurance à **Responsabilité Civile Professionnelle n° 110802045 souscrite auprès de M.M.A.**, qui couvre les dommages corporels et matériels qui pourraient être causés aux participants de voyages par suite de carences ou de défaillance de ses services.

La SARL THUR'ÉVASION - RCS guéret 429 748 783 00017, est titulaire d'une **Garantie Financière souscrite auprès de l'APST.**

INSCRIPTIONS et REGLEMENT

Inscription définitive dès le versement d'un acompte (30 % du prix du voyage), **le solde devant être versé au moins 30 jours avant le départ.** [Pour les sorties au Zénith de Limoges, le règlement intégral devra intervenir dans les 15 jours suivant l'inscription et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.](#) Toute inscription sera validée par un document écrit. Pour une inscription à moins de 30 jours : règlement de la totalité à la signature du contrat.

PRIX

Les prix de cette brochure ont été établis en fonction des taux de change et de TVA, prix carburants, taxes aéroports au [24/07/2019, soit 1 € = 1.11 USD](#) Toute modification significative d'une ou plusieurs de ces données peut entraîner un changement de prix à la hausse comme à la baisse, dont le client sera immédiatement informé selon les dispositions légales réglementaires.

Pour les voyages en car, la part transport concerne 35% du prix et pour les voyages « avion » la part terrestre est de 60% et 40% pour l'aérien.

[Une réduction de 3% sera accordée aux groupes \(à partir de 20 personnes\) sur la facture finale en cas de souscription à l'assurance annulation auprès de Thur'évasion.](#)

FORMALITÉS DOUANIÈRES, ADMINISTRATIVES et DE POLICE

L'information est directement donnée par l'agent de voyage, qui a un rôle de conseil, ou les documents du T.O.

Sauf mention spéciale portée au programme pour tous les voyages à l'étranger, la carte d'identité est obligatoire. Cette information concerne les clients nationaux français et les ressortissants de l'UE Les mineurs doivent être également en possession d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par la mairie ou le commissariat de police.

Un client qui ne pourrait prendre part au voyage, faute de présenter les documents exigés (passeport, visas..) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

CHOIX DES CHAMBRES

Lors de votre inscription, vous devez préciser le type de chambre que vous désirez occuper:

- chambres à partager : chambre double (1 grand lit), chambre twin (2 lits jumeaux), chambre triple ;
- chambres individuelles : moyennant le supplément tarifaire mentionné pour chaque voyage.

À savoir :

- les chambres individuelles sont peu nombreuses et ne sont pas, généralement, les mieux situées ni les plus confortables ;
- les chambres triples sont assez souvent des chambres doubles auxquelles sont ajoutées un lit d'appoint ou un canapé-lit et aucune réduction tarifaire n'est accordée ;
- en cas d'impossibilité de notre part à trouver quelqu'un qui pourrait partager la chambre avec vous, nous vous demanderions d'acquitter le supplément pour être en chambre individuelle. Compte tenu des annulations de dernière minute toujours possibles, ce supplément peut vous être demandé jusqu'au moment du départ.

MODIFICATION DE PROGRAMME

Des éléments nouveaux peuvent intervenir entre la rédaction des programmes et le départ des voyages pouvant nous amener à des modifications dans le but d'assurer à nos clients le meilleur service possible. En cas de nécessité nous nous réservons le droit de modifier, comme le stipule le Code du Tourisme, des éléments non prépondérants du voyage : les horaires, les itinéraires, l'ordre des excursions, de remplacer un hôtel par un établissement équivalent...

En cas de panne, d'accident, d'embouteillage, de retard dus aux difficultés de circulation, nos conducteurs feront le maximum pour éviter les perturbations dans le déroulement du programme. S'ils étaient amenés à modifier celui-ci, les clients pourront prétendre au remboursement intégral des services payants prévus initialement et dont ils auraient été privés.

DÉPARTS

Les départs nécessitent pour être assurés un certain nombre de participants (de 20 à 30 personnes), variable selon la destination. Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le voyage. Dans ce cas, le voyageur sera averti au moins **21 jours à l'avance pour les voyages de plus de 5 jours ; 10 jours pour les voyages de 2 à 5 jours et 48 heures pour les voyages d'une journée**. Si le voyageur ne peut se reporter sur un autre voyage les sommes versées lui seront remboursées immédiatement et sans pénalité de part et d'autre.

L'exécution des excursions facultatives en supplément nécessite un nombre minimum d'inscrits (variable selon les excursions proposées).

RESPONSABILITÉ

Un organisateur ne peut être tenu responsable des cas de force majeure en général et en particulier des faits de grève. Si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

TRANSPORT AÉRIEN

Les programmes sont établis sur la base d'horaires prévisionnels soumis à l'accord des services de l'aviation civile. Les horaires définitifs seront communiqués dès qu'ils seront connus. Les modifications d'horaires imposées par le trafic aérien sont possibles et ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit. Ainsi, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes la première et/ou la dernière se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties. Aucune indemnisation ne pourra être accordée.

ANNULATION

(Annulation les jours ouvrables du mardi 09h au samedi 12 h).

Tout voyageur qui annule son voyage est soumis aux frais d'annulation suivants :

Pour les voyages en autocar :

- plus de 30 jours avant le départ : 27 € par personne (non remboursable par l'assurance) **pour les voyages de plusieurs jours et 10 € par personne pour les voyages d'une journée.**
- de 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage ;
- de 20 à 8 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage ;
- de 7 à 2 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage ;
- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage.

Pour les voyages en autocar **incluant une partie croisière :**

- **plus de 90 jours avant le départ : 60 € (non remboursable par l'assurance)**
- **90 à 51 jours avant le départ : 50% du prix du voyage**
- **50 à 30 jours avant le départ : 60% du prix du voyage**
- **29 à 15 jours avant le départ : 75% du prix du voyage**
- **moins de 15 jours avant le départ : 100% du prix du voyage**

Pour les voyages en avion :

- plus de 30 jours avant le départ : 50 € par personne (non remboursable par l'assurance) ;
- de 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage ;
- de 20 à 8 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage ;
- de 7 à 2 jours avant le départ : 90 % du prix du voyage ;
- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage.

CESSION DE CONTRAT POUR LES VOYAGES EN AUTOCAR

Elle est libre et sans frais jusqu'à 30 jours maximum avant le départ. L'agence devra être informée du nom du remplaçant qui aura accepté les conditions de vente.

INTERRUPTION DU VOYAGE

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait des voyageurs et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement du transport.

RECLAMATIONS

En cas de réclamation à la suite d'un voyage, celle-ci devra être envoyée sous forme de lettre recommandée avec AR dans les meilleurs délais à l'agence THUR'EVASION.

ASSURANCES

- Assurance assistance rapatriement pour votre tranquillité, tous nos voyages comprennent une assurance assistance rapatriement.
 - Aucune assurance annulation et/ou bagages n'est incluse dans nos prix sauf mention particulière. Le voyageur pourra souscrire une assurance en agence.
- Thur'évasion ne pourra être tenu responsable de tout oubli d'objet personnel au cours du voyage. Si l'organisateur venait à les retrouver, les frais d'expédition seraient à la charge du client.

APTITUDE AU VOYAGE

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits et de l'autonomie qu'ils requièrent, l'agence THUR'EVASION se réserve la possibilité de refuser la participation ou l'inscription de toute personne qui ne lui paraîtrait pas adaptée à de telles exigences.

N° d'immatriculation : IM 023100001